



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 29 JUI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Brasserie d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

Nombre de délégués en exercice : 71

Qui ont pris part à la délibération : 65

Date de la convocation : 23 juin 2016

PRESENTS :

AVESNELLES

Monsieur BAROCHE,
Madame LESNE,
Monsieur BREUCQ,
Madame DEZITTER,
Monsieur POYART,
Madame DESFOSSEZ,

AVESNES SUR HELPE

Monsieur ROUSSELLE,
Madame HEVIN a donné procuration à Madame DEZITTER,
Monsieur NIMAL a donné procuration à Madame DESFOSSEZ,
Madame MASUYER,

BAS-LIEU

Monsieur BOUTE,
Monsieur FRANCOIS

BEAUREPAIRE SUR SAMBRE

Monsieur FORET

BEAURIEUX

Monsieur DURSENT

BERELLES

Madame TRAEN a donné procuration à Monsieur ANSIAUX

BEUGNIES

Monsieur JOPEK

BOULOGNE SUR HELPE

Monsieur DUFLOS

CARTIGNIES

Monsieur RATTE

CLAIRFAYTS

Madame SOUMIER a donné procuration à Monsieur RATTE

Monsieur ERPHÉLIN a donné procuration à Monsieur COUSIN, conseiller suppléant

DAMOUSIES

Monsieur SOIL

DIMECHAUX

Monsieur ETEVE

DIMONT

Monsieur LEBRUN

DOMPIERRE SUR HELPE

Monsieur LIBERT

DOURLERS

Monsieur PIOTROWSKI

ECCLES

Monsieur ANSIAUX

ETROEUNGT

Monsieur JUSTE,

Madame BOUZERE

FELLERIES	Monsieur NOYON, Madame PLUMART, Monsieur LAMBRET
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Monsieur VIN a donné procuration à Monsieur LAMBRET
FLOURSIES	Monsieur DELTOUR
FLOYON	Madame GEBHARDT a donné procuration à Monsieur JUSTE
GRAND-FAYT	Monsieur SCULFORT
HAUT-LIEU	Monsieur CABARET
HESTRUD	Monsieur HERBET
LAROUILLIES	Monsieur SALMON
LEZ-FONTAINE	Monsieur DECHERF
LIESSIES	Monsieur SCHUERMANS
MARBAIX	Monsieur DUCANCHEZ
PETIT FAYT	Monsieur ROYAUX
PRISCHES	Monsieur FOVEZ
RAINSARS	Monsieur DE SANTIS
RAMOUSIES	Madame WATREMEZ
SAINS DU NORD	Monsieur DE GROOTE
	Madame BASQUIN, Monsieur DESSAINT a donné procuration à Madame BASQUIN, Madame LENTIER, Monsieur DEUDON a donné procuration à Madame LENTIER, Madame BUFI, Monsieur MARION, Madame FREHAUT
SAINT-AUBIN	Monsieur DOSEN jusqu'au vote de la décision modificative 1
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Monsieur GILLET, Madame BEUVELET, Monsieur LASSAUCE
SARS-POTERIES	
SEMERIES	Monsieur DEFROIDMONT a donné procuration à Madame POTDEVIN, conseillère suppléante
SEMOSIES	Monsieur BEUGNIES
SOLRE LE CHATEAU	Monsieur LETY, Madame MAREAUX a donné procuration à Monsieur LETY, Monsieur BINOIT
SOLRINNES	Monsieur CORBINAUD
TAISNIERES EN THIERACHE	Monsieur CONNART
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Monsieur LEVEQUE
<u>EXCUSES :</u>	
AVESNELLES	Monsieur PIERRE, Madame CUVILLIER
AVESNES SUR HELPE	Monsieur GHEZAL, Madame RICHELIEU
CHOISIES	Monsieur PAQUET
NOYELLES SUR SAMBRE	Monsieur MONNIER

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune d'Avesnes sur Helpe pour la mise à disposition de la salle de la Brasserie. Il demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Adoption du compte rendu du 16 juin 2016

Monsieur SCHUERMANS souhaite que soit remplacé « faisant part de son expérience de proviseur du lycée » par « faisant part de son expérience du bâtiment ». Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 juin 2016 ainsi rectifié.

Dossiers budgétaires

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que les documents budgétaires relatifs à l'exercice comptable 2015 n'ont été transmis de manière complète que le 8 juin dernier par les services de l'Etat.

Comptes administratifs 2015

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui rappelle au Conseil de Communauté que les comptes administratifs soumis au Conseil de Communauté retracent l'exécution du budget principal de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et des différents budgets annexes relatifs à l'exercice comptable 2015.

Budget principal :

Après que Monsieur le Président ait quitté la salle, le Conseil Communautaire par 62 voix pour et 3 abstentions (*Messieurs CABARET, DECHEUF, MARION*), approuve le compte administratif 2015 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 11.653.112,11 €

Recettes de l'exercice : 11.039.363,80 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 1.258.421,94 €

Recettes de l'exercice : 1.784.739,28 €

Budget annexe « Immobilier d'entreprises » :

Après que Monsieur le Président ait quitté la salle, le Conseil Communautaire par 62 voix pour et 3 abstentions (*Messieurs CABARET, DECHEUF, MARION*), approuve le compte administratif 2015 du budget annexe « immobilier d'entreprises », lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 92.098,98 €

Recettes de l'exercice : 153.348,75 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 144.747,88 €

Recettes de l'exercice : 124.527,55 €

Budget annexe « Concession d'aménagement » :

Après que Monsieur le Président ait quitté la salle, le Conseil Communautaire par 62 voix pour et 3 abstentions (*Messieurs CABARET, DECHEUF et MARION*), approuve le compte administratif 2015 du budget annexe « concessions d'aménagement », lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 0 €

Recettes de l'exercice : 0 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 250 000 €

Recettes de l'exercice : 0 €

Comptes de gestion

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2015 du budget principal et des budgets annexes, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter les comptes de gestion 2015 du budget principal (n°5000) et des budgets annexes (n°5001, n°5002 et n°5003) dressés par le comptable public, de n'apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité et d'autoriser l'ordonnateur à viser et certifier les comptes de gestion de l'exercice 2015.

Affectation des résultats

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui indique au Conseil de Communauté que les chiffres définitifs de l'exercice 2015 varient, légèrement, des chiffres provisoires relatifs au vote des budgets primitifs 2016, repris lors de la réunion du 27 avril dernier. Il est donc proposé de procéder à de nouvelles affectations de résultat.

Budget principal

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice 2015 arrêtés comme suit :

En section de fonctionnement :

- l'exercice 2015 fait apparaître un solde d'exécution de : - 613 748,31 €
- le montant des résultats N-1 non affectés est de : + 1 283 742,98 €
- le montant du résultat cumulé est de : + 669 994,67 €

En section d'investissement :

- l'exercice 2015 fait apparaître un solde d'exécution de : + 526 317,34 €
 - le solde d'exécution cumulé de N-1 est de : - 266 058,07 €
 - le solde d'exécution cumulé est de : + 260 259,27 €
 - le solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2015 est de : - 187 900 €
- => le solde d'exécution cumulé couvrant le déficit des restes à réaliser, il n'y a donc pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter au compte 001 de la section d'investissement le solde d'exécution cumulé, soit : 260 259,27 € et d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 de la section de fonctionnement, soit : + 669 994,67 €.

Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice 2015 arrêtés comme suit :

En section de fonctionnement :

- l'exercice 2015 fait apparaître un solde d'exécution de : + 61 249,77 €
- le montant des résultats N-1 non affectés est de : + 0,86 €
- le montant du résultat cumulé est de : + 61 250,63 €

En section d'investissement :

- l'exercice 2015 fait apparaître un solde d'exécution de : - 20 220,33 €
 - le solde d'exécution cumulé de N-1 est de : + 4 563,91 €
 - le solde d'exécution cumulé est de : - 15 656,42 €
 - le solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2015 est de : - 32 640,00 €
- => le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 48 296,42 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 48 296,42 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et d'émettre le titre correspondant, de reporter au compte 002 de la section de fonctionnement, l'excédent non affecté, soit : + 12 954,21 €.

Budget annexe « Concession d'aménagement »

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice 2015 arrêtés comme suit :

En section de fonctionnement :

- l'exercice 2015 ne fait apparaître aucune écriture
- => le montant des résultats N-1 non affectés étant neutre, le montant du résultat cumulé est de : 0 €

En section d'investissement :

- l'exercice 2015 fait apparaître un solde d'exécution de : - 250 000,00 €
 - le solde d'exécution cumulé de N-1 est de : - 300 000,00 €
 - le solde d'exécution cumulé est de : - 550 000,00 €
 - le solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2015 est de : + 550 000,00 €
- => le solde des restes à réaliser couvrant le solde d'exécution cumulé, il n'y a donc pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter au compte de dépenses 001 de la section d'investissement, le solde d'exécution,

soit : - 550 000,00 €.

Décisions budgétaires modificatives

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui précise au Conseil de Communauté que les propositions de délibérations modificatives permettent de mettre en conformité les documents budgétaires de l'exercice 2016 avec les modalités définitives d'affectation des résultats 2015.

DM1 budget principal

Monsieur DUCANCHEZ rappelle au Conseil que l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2015 reporte sur le budget 2016 les sommes suivantes :

- Au compte de recettes 002 de la section de fonctionnement la somme de 669.994,67 €
- Au compte de recettes 001 de la section d'investissement la somme de 260.259,27 €.

Or, le budget 2016, voté le 27/04/2016, avait été équilibré en inscrivant les sommes suivantes (issues de l'affectation des résultats provisoire adoptée le même jour) :

- Au compte de recettes 002 de la section de fonctionnement la somme de 628.306,54 €
- Au compte de recettes 001 de la section d'investissement la somme de 301.569,82 €

Pour maintenir l'équilibre des deux sections, Monsieur le Président propose d'ajouter :

- 41.310,55 € (différence sur le compte 001) aux virements entre les deux sections
- 377,58 € au compte de dépenses imprévues de la section de fonctionnement

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de son Président, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative suivante :

Sens	Section	Opération	Fonction	Chapitre	Article	Montant
Recettes	Fonct.	/	/	/	002 Résultat reporté	+ 41.688,13 €
Dépenses	Fonct.	/	01	023	023 Virement à la section d'investissement	+ 41.310,55 €
Dépenses	Fonct.	/	01	022	022 Dépenses imprévues	+ 377,58 €
Recettes	Invest.	OPFI	/	/	001 Résultat reporté	- 41.310,55 €
Recettes	Invest.	OPFI	01	021	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 41.310,55 €

DM1 budget annexe immobilier d'entreprises

Monsieur DUCANCHEZ rappelle au Conseil que l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2015 reporte au compte de recettes 002 de la section de fonctionnement la somme de 12.954,21 € sur le budget 2016.

Or, ce budget voté le 27/04/2016 avait été équilibré en inscrivant la somme de 12.756,38 € à ce compte 002.

Pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, Monsieur le Président propose d'ajouter la somme de 197,83 € au compte de dépenses 60612 « énergie/électricité » (chapitre 011).

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Président, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative suivante :

Sens	Section	Fonction	Chapitre	Article	Montant
Recettes	Fonct.	/	/	002 Résultat reporté	+ 197,83 €
Dépenses	Fonct.	01	011	60612 Energie-Electricité	+ 197,83 €

DM2 budget principal

Monsieur DUCANCHEZ expose à l'assemblée les motifs de la décision modificative :

Cession d'un véhicule :

En Novembre 2015, la 3CA a cédé pour 1 800 € au Garage Moderne d'Avesnes/Helpes un véhicule Renault EXPRESS qui avait été acheté en 1999 par l'ex CCVSTH. Les écritures de cession n'ayant pas encore été passées, il convient, pour ce faire, de prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Remboursements assurance :

En date du 17 octobre 2014, un incendie a endommagé le pylône d'émission internet installé sur Cartignies exploité par la société XILAN. La somme de 7.080 € va nous être remboursée par l'assureur.

Terrain de la route d'Aulnoye :

Par acte notarié en date du 23 décembre 2014, l'EPF a cédé à la 3CA un terrain situé route d'Aulnoye à Avesnes/Helpes. Le paiement est étalé sur plusieurs annuités, dont 19.234,23 € en 2016.

Organisation du service « chapiteaux » :

L'extension du montage, gratuit, de chapiteaux dans toutes les communes de la 3CA engendre de sérieux problèmes logistiques, a un coût budgétaire certain et pose la question du devenir de certains équipements vieillissants.

Sur ce dernier point, les crédits inscrits au budget primitif 2016 ont permis l'acquisition de 12 modules de 4x4 mètres et de 8 modules de 3x3 mètres, avec équipement électrique, qui permettent de diversifier l'offre de services tout en allégeant les modalités de montage.

Mais continue de se poser le problème du montage (temps de transport parfois très long avec usage d'un tracteur) et du stockage.

Afin de résoudre ces difficultés, mais aussi d'alléger les charges de fonctionnement en 2017, avec avis favorable du Bureau, il est proposé de réaliser l'acquisition d'un feenwick (d'occasion), d'une remorque pouvant être tractée par un véhicule léger et de « racks » à fixer au mur pour un meilleur stockage => Objectif : faciliter la maintenance et gain de temps ; coût 18 000 € TTC

La décision modificative propose une redistribution de crédits déjà inscrits au budget primitif 2016, notamment sur l'opération ECRINS puisque le coût d'achat du matériel est inférieur aux estimatifs (=> diminution des dépenses d'investissement sur l'opération « ECRINS », mais également des recettes correspondantes à la subvention accordée par la Région)

Réseau internet XILAN :

Les orages qui se sont abattus sur notre territoire le 23 juin ont fortement endommagé trois équipements réseau (pylônes et tableaux électriques) sur Petit-Fayt. Depuis cette date, la quasi-totalité des usagers ne disposent plus de connexion internet. Il convient donc remettre en état les équipements réseaux défectueux. Le devis de réparation émis par la société XILAN s'élève à 14 834,68 € TTC. Une demande de prise en charge a été effectuée auprès de notre assureur. Il est donc proposé d'ajouter des crédits supplémentaires sur l'opération n°111 zones d'ombre haut débit et d'inscrire la recette de fonctionnement correspondant à la prise en charge prévisionnelle par notre assurance.

Monsieur DUCANCHEZ demande au Conseil de Communauté d'autoriser les virements et inscriptions de crédits, sur le budget principal, comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 023 : Virement section d'investissement		Chapitre 77 : Produits exceptionnels	
		Article 775-fonction 01 : Cessions	

Ordre : Article 023-fonction 01 : Virement section investissement	<u>17.080,00 €</u>	d'immobilisations Article 778-fonction 01 : produits exceptionnels divers Article 778-fonction 816 : produits exceptionnels divers	<u>1.800,00 €</u> <u>10.000,00 €</u> <u>7.080,00 €</u>
Chapitre 042 : Transfert entre sections Ordre : Article 676-fonction 01 : Différences sur réalisations	<u>1.800,00 €</u>		
Total	18.880,00 €	Total	18.880,00 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 020 : Dépenses imprévues Article 020-fonction 01-OPNI : Dépenses imprévues	<u>-18.719,82 €</u>	Chapitre 021 : Virement section fonctionnement Ordre : Article 021-fonction 01-OPFI Virement section fonct.	<u>17.080,00 €</u>
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Article 2111-fonction 90-OPNI : Terrains nus Article 2135-fonction 020-Opération 101 (sce administratif) : Installations générales Article 21538-fonction 01 Opération 111 (haut débit) Autres réseaux Article 2183-fonction 020- Opération 117 (Ecrins) Matériel de bureau Article 2188-fonction 020 Opération 102 (sce technique) Autres immob. corporelles	<u>19.234,23 €</u> <u>-5.000,00 €</u> <u>11.000,00 €</u> <u>-5.000,00 €</u> <u>14.865,59 €</u>	Chapitre 040 : Transfert entre sections Ordre : Article 192-fonction 01-OPFI +/- value sur cessions Chapitre 13 : Subventions d'investissement Article 1322-fonction 020 Opération 117 (Ecrins) Région	<u>1.800,00 €</u> <u>- 2.500,00 €</u>
Total	16.380,00 €	Total	16.380,00 €

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé de son Président, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 portant sur le budget principal.

DM2 budget annexe immobilier d'entreprises

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré par 63 voix pour et 1 abstention (*Monsieur Cabaret*), décide de procéder à la décision modificative suivante :

Sens	Section	Opération	Fonction	Chapitre	Article	Montant
Dépenses	Invest.	N°114 Espace test agricole	90	23	2313 Constructions	+ 78 000,00 €
Recettes	Invest.	OPNI	01	16	1641 Emprunts	+ 120 000,00 €

Recettes	Invest.	N°114 Espace test agricole	90	13	1322 Subv. Région	- 42 000,00 €
----------	---------	-------------------------------	----	----	----------------------	---------------

Produit de la Cotisation Foncière des Entreprises

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, lors de sa réunion du 24 mars dernier, il a décidé une hausse parallèle de la fiscalité pesant sur les entreprises (Cotisation Foncière des Entreprises) et de celle pesant sur les ménages (Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti). Or, les évolutions de ces taux sont désormais déliées.

Toute hausse de la Cotisation Foncière des Entreprises ne peut dépasser le taux moyen national de cette taxe, soit 25,95%, lequel peut être abondé d'une « réserve de taux » en cas de non augmentation les années précédentes. La 3CA pensait disposer de cette réserve puisque la fiscalité était inchangée depuis 2012 mais une disposition peu connue du Code général des impôts impose une disparition de cette réserve après trois années...

Au final, le taux 2016 de la Cotisation Foncière des Entreprises ne sera donc que de 25,95% et non pas 27,01% comme décidé en Conseil le 24 mars, ce qui entraîne une perte de 41.787 €.

Monsieur DECHERF demande où trouver ce montant de 41.787 €.

Monsieur le Président lui indique que ce montant sera compensé sur les dépenses imprévues.

Jeunesse

Contrat enfance jeunesse 2016-2019

Monsieur le Président donne la parole à Madame FREHAUT qui rappelle au Conseil de Communauté que depuis le transfert à l'intercommunalité des compétences enfance et jeunesse, la 3CA s'est fixée comme objectif d'offrir progressivement le même service à tous les habitants de la communauté de communes.

Cet effort d'harmonisation s'est vu jusqu'alors, surtout au travers de l'Accueil Collectif de Mineurs intercommunal en juillet et pendant les petites vacances. Du 11 au 29 juillet prochain, ce sont 898 places qui sont proposées à la population sur 9 sites que sont Avesnelles, Avesnes, Cartignies, Dourlers, Etroeungt, Liessies, Sains du Nord, Solre le Château et Taisnières en Thiérache.

Aujourd'hui, à 10 jours de l'ouverture des ACM, plus de 93% des places sont déjà réservées.

Cependant le pôle enfance jeunesse ne se résume pas à cela. Au-delà de l'Accueil collectif de Mineurs été et Petites Vacances, c'est aussi

- Le Carnival'Helpe (tournée en juillet dans différentes communes)
- Les séjours adolescents proposés deux fois par an (un l'été et un à l'hiver ou au printemps)
- La ludothèque
- Le week end de la Petite Enfance (cette année, du 18 au 20 novembre sur la commune d'Avesnelles)
- L'accueil individualisé des enfants souffrant d'un handicap (6 accueillis en juillet)
- Le relais d'Assistantes maternelles

Dans un contexte financier tendu, la recherche de cofinancements est primordiale.

La Communauté de Communes a ainsi répondu à l'appel à projets « publics et territoires » pour les années 2015 à 2017, permettant une aide de 80% sur certaines actions.

Le partenaire financier principal sur le pôle enfance jeunesse est la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La CAF est prête à suivre dans son effort d'harmonisation. Cette année, trois sources pluriannuelles (2016-2019) de financements portées par la CAF sont en renégociation :

- La prestation de service des ACM calculée sur le taux de remplissage
- Le dispositif aide aux Loisirs Equitables Accessibles (LEA) se substituant à une portion de la participation des familles à faibles revenus
- Le Contrat Enfance Jeunesse

Ce dernier, le Contrat Enfance Jeunesse est très important dans l'harmonisation des pratiques car il va notamment permettre de :

- Parfaire le maillage des ACM

- Etendre la ludothèque : ouverture d'une antenne
- Accroître l'activité du RAM passant de 17h d'ouverture par semaine à 43h
- Développer les activités des Petites Vacances (cela concerne les sites d'Avesnes, Felleries, Liessies et Solre le Château)
- Aider au financement de la coordination du service

Le CEJ représente plus de 500.000 € de recettes sur 4 ans et l'ensemble du partenariat CAF/Enfance Jeunesse plus d'un million d'euros sur ces mêmes 4 années. La Caisse d'Allocations Familiales est désormais le 3^{ème} partenaire financier de la 3CA (après les ASP (remboursement des chantiers) et les Eco organismes (collecte sélective des emballages recyclables).

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le contenu du Contrat Enfance Jeunesse et autorise Monsieur le Président à le signer.

Environnement

Contrats de prestations de services : déchetterie et encombrants

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que le contrat de collecte et valorisation des encombrants –Transport et traitement des déchets issus des déchetteries a été signé au 1^{er} octobre 2013 pour une durée de trois ans jusqu'au 30 septembre 2016.

Le marché était décomposé en neuf lots :

Lot n°1 : collecte et valorisation des encombrants, avait été attribué à l'entreprise « Environnement Services / Recyclage des Vallées », pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 2013,

Lot n°2 : transport des bennes issues des déchetteries, avait été attribué à l'entreprise « Environnement Services /Recyclage des Vallées » avec sa variante, pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 2013,

Lot n°3 : transport et traitement des ferrailles et des batteries, avait été attribué à l'entreprise « Bartin Recycling », pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 2013,

Lot n°4 : transport et traitement des contenants et emballages souillés, avait été attribué à l'entreprise « Environnement Services / Recyclage des Vallées », pour une durée d'une année à compter du 1^{er} octobre 2013, avec possibilité de deux reconductions d'une année chacune, ce qui a été fait,

Lot n°5 : traitement et valorisation des encombrants issus des déchetteries, avait été attribué à l'entreprise « Environnement Services / Recyclage des Vallées », pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 2013,

Lot n°6 : Prise en charge des bennes papiers et cartons issus des déchetteries et mise en balles des flux, avait été attribué à « Environnement Services / Recyclage des Vallées », pour une durée de 2 ans et 9 mois à compter du 1^{er} janvier 2014,

Lot n°7 : valorisation des films plastiques, avait été attribué à l'entreprise « Environnement Services / Recyclage des Vallées », pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 2013,

Lot n°8 : traitement des gravats issus des déchetteries, avait été attribué à l'entreprise « Environnement Services / Recyclage des Vallées », pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 2013,

Lot n°9 : traitement des déchets verts issus des déchetteries, avait été attribué à l'entreprise « Thiérache Compostage », pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 2013.

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de conclure un avenant prolongeant de 3 mois soit jusqu'au 31 décembre 2016, le contrat arrivant à terme le 30 septembre, délai qui permettra d'assurer le fonctionnement des déchetteries sans interruption et de programmer une collecte des encombrants en novembre et début décembre et décide de lancer un appel d'offres pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2017 en utilisant la procédure d'appel d'offres européen, le montant total des prestations sur trois années dépassant le million d'euros TTC.

Urbanisme

Achèvement de la procédure de révision de quatre PLU communaux

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, comme le prévoit le Code de l'Urbanisme, la 3CA a inclus dans sa Charte d'élaboration du PLUI, la possibilité de terminer les procédures engagées de révision de documents d'urbanisme communaux avant la prise de compétence « plan local d'urbanisme intercommunal ». La première étape de la démarche est un vote du conseil municipal de la commune concernée, sollicitant cet achèvement de procédure.

Quatre communes ont fait parvenir une délibération de ce type, concernant la transformation du POS de la commune en PLU ; il s'agit des communes de Clairfayts, Flaumont-Waudrechies, Hestrud et Liessies.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces demandes, autorise le Président à signer un avenant de transfert de contrat avec leurs prestataires de service, en l'état du contrat et pour les prestations restant à réaliser et à financer, et autorise le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'achèvement de la procédure.

Modification du PLU d'Avesnelles

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté qu'au regard de contacts avec des entreprises, afin de permettre leur implantation dans la zone d'activités économiques du Poncheau, il est nécessaire de modifier le règlement du PLU de la commune d'Avesnelles, en ce qui concerne la zone 1AUe, sur trois aspects :

- Rectification d'une erreur matérielle page 53,
- Suppression de la longueur maximale de 50 mètres pour les impasses,
- Suppression de la notion de retrait maximal à 15 mètres des voies et emprises publiques pour l'implantation d'un bâtiment.

La procédure proposée pour ce faire est celle de la modification simplifiée qui n'est pas soumise à enquête publique, mais le projet doit être mis à disposition du public. Avant la mise à disposition, le Président notifie le projet aux Personnes Publiques Associées (PPA), ainsi qu'au maire de la commune concernée par la modification.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs, ainsi que les avis des PPA le cas échéant, sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, qui doivent être enregistrées et conservées.

Il est proposé de déposer un registre reprenant les éléments du dossier au siège de la 3CA et dans la mairie concernée, et d'en informer la population par voie d'affichage et par une insertion sur les sites internet des deux collectivités.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présente le bilan devant le Conseil de Communauté qui délibère et adopte le projet éventuellement modifié.

Monsieur le Maire d'Avesnelles a été informé de cette modification à laquelle il a donné un avis favorable.

Monsieur CABARET trouve dangereuse l'actuelle sortie actuelle de la déchetterie d'Avesnelles. Monsieur CONNART indique qu'elle aurait besoin d'un parking.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le lancement de cette procédure dans les conditions décrites ci-dessus, avec l'assistance technique de l'Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre et mandate le Président pour accomplir les démarches nécessaires à sa réalisation.

Fonctionnement général

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que la commission d'appel d'offres a procédé à l'examen des offres reçues dans le cadre du dialogue compétitif engagé pour la conclusion d'un bail emphytéotique administratif afin de réinvestir un bâtiment inoccupé pour y aménager un pôle tertiaire à Avesnes sur Helpe, destiné à accueillir les services de la 3CA et du GIP Réussir en Sambre-Avesnois, des fonctions supports pour des organismes venant y tenir des permanences et l'école de musique d'Avesnes sur Helpe.

Le programme des travaux le moins élevé est de 5.210.000 € HT, dont 940.524 € pour l'efficacité thermique et 212.300 € pour l'équipement d'une chaudière fonctionnant au bois déchiqueté. *Pour mémoire, l'estimation initiale des travaux était de 5.560.000 € HT.*

Il convient désormais d'aller chercher les subventions sur la base de ce programme de travaux afin de pouvoir définir le loyer définitif du bail emphytéotique administratif, dont l'approbation fera l'objet d'un examen en Conseil de Communauté en fin d'année, après mise au point définitive du marché.

Travaux d'efficacité thermique et chaudière

Madame la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a indiqué dans un courrier en date du 6 mai dernier qu'elle dégagait une enveloppe supplémentaire de 1,5 million d'euros pour l'arrondissement d'Avesnes dans le cadre du dispositif « territoire à énergie positive pour une croissance verte ».

Dans ce cadre, 515.000 € sont destinés à financer le volet « efficacité énergétique » du pôle tertiaire, soit un niveau de subvention de 60%. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec le Ministère afin de finaliser l'attribution de cette subvention.

Il est également proposé de solliciter une subvention de 106.000 € auprès de l'ADEME dans le cadre de sa politique de droit commun « Fonds chaleur », soit 50% du coût de la chaudière.

Afin d'atteindre le montant maximal de subvention de 70% sur ce volet énergétique, il est proposé de déposer une demande supplémentaire de 185.000 € dans le cadre des crédits européens du FEDER, gérés par la Région Hauts de France.

Travaux d'aménagement général

Il est proposé de déposer deux demandes de subvention auprès de la Région Hauts de France et du Département du Nord, dans le cadre de deux nouvelles politiques mises en œuvre par ces collectivités :

-> La Région, dans le cadre de sa politique « d'aménagement régional » qui sera présentée en séance plénière le 8 juillet prochain, à hauteur de 20% du volet « aménagement général », soit 1.136.000 €

-> Le Département, dans le cadre de sa politique « des projets territoriaux structurants », adoptée en séance plénière le 13 juin dernier, à hauteur de 32,2 € du volet « aménagement général », soit 1.704.000 €.

Au total, les subventions demandées s'élèvent à 3.646.000 € (*dont 565.000 € déjà obtenus*) soit un taux de subvention de 69,98%. Pour mémoire, s'ajouteront aux subventions effectivement obtenues, les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) que valorisera l'emphytéote suite aux économies d'énergie engendrées par les travaux.

Monsieur CABARET souhaiterait que le montant du loyer mensuel soit indiqué.

Monsieur le Président lui rappelle que le montant évoqué lors de la commission d'appel d'offres ne doit pas être divulgué. Il est important que notre dossier soit examiné auprès des collectivités. Le montant du loyer définitif ne sera connu qu'en fin d'année compte tenu du dialogue compétitif toujours en cours ainsi que des demandes de subventions en cours également/

Avec avis favorable du Bureau communautaire, Le Conseil de Communauté, avec 63 voix pour et une voix contre (*Monsieur CABARET*), approuve les propositions ci-dessus énoncées.

Questions diverses

Médiathèque de Sains du Nord : éclairage extérieur

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que l'éclairage actuel de la cour d'accès à la médiathèque de Sains du Nord est insuffisant et crée un sentiment d'insécurité en période d'obscurité, en particulier l'hiver. La complexité de la situation est la suivante :

- ◆ cette cour n'est fréquentée que par des usagers d'un service communautaire,
- ◆ mais elle appartient à la commune qui, seule, peut récupérer la TVA si des travaux y sont réalisés.

En conséquence, est proposé le schéma suivant :

- ➔ réalisation des travaux d'éclairage extérieur, d'un montant de 6.090 € HT par la commune, qui bénéficiera du FCTVA
- ➔ en contrepartie, versement d'un fonds de concours de 3.045 € par la 3CA.

Monsieur MARION demande quel sera le reste à charge pour la commune de Sains du Nord. Il lui est répondu que ce montant sera de 50% de la dépense HT des travaux.

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de verser un fonds de concours de 3.045 € à la commune de Sains du Nord pour la rénovation de l'éclairage extérieur de la cour d'accès à la médiathèque intercommunale.

Demande de subvention (réserve parlementaire)

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve une demande de subvention de 10.000 € auprès du sénateur Jacques LEGENDRE afin de financer en 2017 l'achat de matériel permettant de renouveler les chapiteaux communautaires, et d'en faciliter la maintenance et le transport.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

